

PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Service Infrastructures et Sécurité Routières

Mission Sécurité Routière

ARRETE Nº 2015-301-0001 du 28/10/2015

désignant les examinateurs et correcteurs des épreuves d'admission de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) - Tronc commun - Session 2015

VU l'arrêté ministériel du 03 Mai 2010 et sa circulaire d'application relatifs aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2015 fixant les dates de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière de la session 2015 ;

SUR proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guyane

ARRETE

ARTICLE 1:

Sont désignés comme examinateurs ou correcteurs des épreuves d'admission du B.E.P.E.C.A.S.E.R. - session 2015 :

M. BIHARY Philippe

Mme DONDON Ghislaine

M. CHARLES Denis

M. LAFONTAINE Lyonel

Mme CESARIN Annie

Mme NAZARIO Nathalie

M. JEROME Wesley

M. CARLOTTI Andy

M. LEFEL Stevens

M. ROSELMARD Audenay

M. PATOLE Bertin

M. RENOIR Didier

M. GOGIEN Michel

M. GUYOT Patrick

M. GARAUD Dominique

M. IBOS Vincent

Mme IBOS Michelle

Mme KETTERER Sylvie

M. LEROY Jean-François

M. SCHEVENEMENT Patrick

Mme TOURBILLON Caroline

M. ROSALIE Joël

Mme DUREUIL Marie-Françoise

M. BAUDOUIN Gérard

Mme RIPAUD Anne

M. WAYA Gianni

M. ROSTAING Didier

M. GOBERT Nicolas

M. PACHANOVICH Jérôme

ARTICLE 2:

L'arrêté n° 2015162-0016 du 11 juin 2015 est abrogé.

ARTICLE 3:

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Le Préfet, Pour le préfet Le secrétaire général adjoint pour les affaires régionales



Yves-Marie RENAUD